

Le 21 juillet 2023

« Par Système de dépôt électronique »

Me Véronique Dubois
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : **Dossier R-4213-2022, phase 2**
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification
des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er}
octobre 2023

Chère consoeur,

Conformément à l'échéancier établi par la Régie dans votre correspondance datée du 6 juillet 2023¹, le GRAME dépose par la présente sa preuve dans le cadre du dossier cité en objet.

Cette preuve est constituée de deux rapports, soit le rapport no. 1 (PGEÉ et GSR) accompagné d'une annexe, et le rapport no. 2 (Programmes commerciaux, CASEP et suivi de la décision D-2021-140).

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

P.j. (3)
cc. Me Vincent Locas pour Énergir

¹ A-0041